

Comité

Rue et espace urbain

Claude Dezert Président du Comité

Conseil d'administration du 16 avril 2015 | Bilan des travaux des Comités opérationnels



Objectifs du Comité

« Finaliser la conception par la concrétisation technique » sur les domaines :

- Des matériaux (choix, mise en œuvre, durabilité...),
- Du management de chantier (sécurité, nuisances, coordination),
- De l'éclairage public (relecture commune d'un guide).

Mode d'intervention du comité :

- L'échange des connaissances sur le domaine,
- Le partage des réflexions (orientations à prendre, relectures croisées des publications des membres du comité, présentation de cas d'aménagements, association à l'élaboration de doctrines...),
- La diffusion de la connaissance et des productions de ses membres.

Conseil d'administration du 16 avril 2015 | Bilan des travaux des Comités opérationnels



Membres du Comité

Claude Dezert (président), AMF

Bruno Levilly, Cerema

Christine Leroy, USIRF

Sophie Limborg, GPB

Florence Pero, SPECBEA

Joseph Abdo, Cimbéton

Pascal Besançon, Bordeaux Métropole

Ismail Cavagnol, Office Asphaltes

Benoit Chauvin, GART

Jean Pierre Christory, consultant

Marc Courbot, AITF

Olivier Crepin, ADCF

Christian Deuré, SYNTEC Ing

Jean Marc Levy, CINOV

Jean Marie Masson, AMF

Gérald Noirclere, ADSTD

Didier Pallix, CTMNC

Laurent Piriou, CINOV

Marc Tassone, IDRRIM

Jean Paul Truffy, ATTF

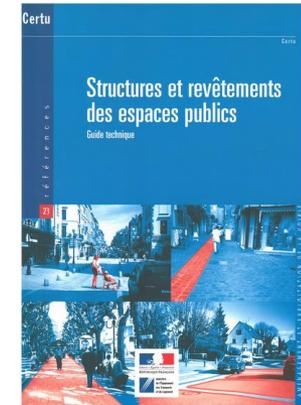
Julien Vick, SER

Conseil d'administration du 16 avril 2015 | Bilan des travaux des Comités opérationnels



Travaux 2014

- Relecture des premiers chapitre de la mise à jour du guide Cerema « Structures et revêtements des espaces publics »
- Restitution au congrès de l'IDRRIM de l'enquête « État des lieux de 25 de réalisations de réalisations de plates-formes TCSP »
- Élaboration de propositions d'actions relatives à la mise en place du guichet unique et suite aux premiers retours de l'observatoire des DT/DICT
- Suivi des actions de valorisation du projet FURET

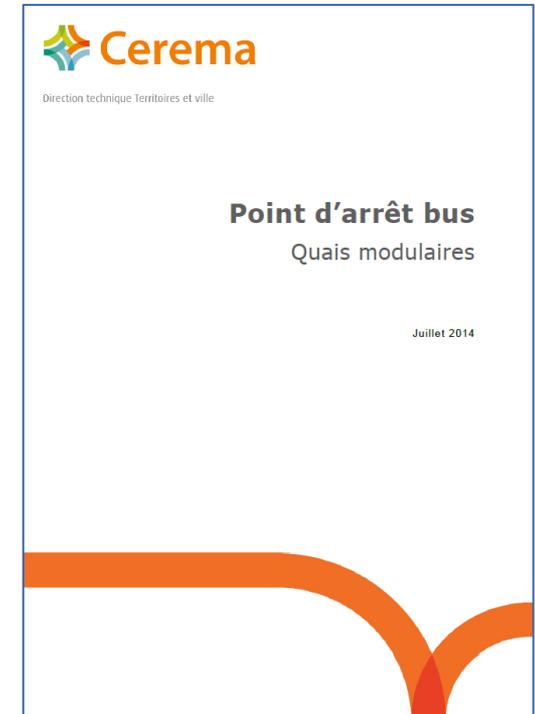
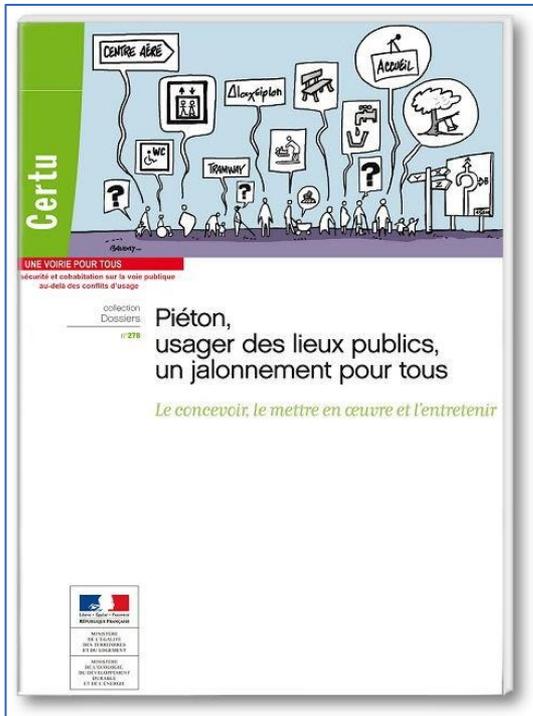


Conseil d'administration du 16 avril 2015 | Bilan des travaux des Comités opérationnels



Travaux 2014

Revue de documents, de projets / Partage de connaissances



Conseil d'administration du 16 avril 2015 | Bilan des travaux des Comités opérationnels



Travaux 2014

Revue de documents, de projets / Partage de connaissances




COMITÉ RUE ET ESPACE URBAIN

Étude de cas d'aménagement : sécurisation d'une voie existante à Châteaubourg (35)

Réunion du 25 juin 2014

COMITÉ RUE ET ESPACE URBAIN

Étude de cas d'aménagement : la place François Courtot à Vaux-sur-Mer

Réunion du 16/09/2014




Certu Savoirs de base en sécurité routière

FICHE n° 32 novembre 2013

Pour une meilleure cohérence des limitations de vitesse avec leur environnement

Les agents routiers ne peuvent évaluer les situations et apprécier la limitation de vitesse qu'ils doivent appliquer en un lieu donné. Le risque de collision est le résultat conjugué de la caractéristique de l'environnement urbain rural et souvent inverse. Cette fiche propose un cadre général pour accompagner les décisions dans la définition de limitations de vitesse cohérentes avec les caractéristiques des voies, leur aménagement, leur fonction et usage et l'environnement urbain.

Introduction

Plus que de précision et respect, une limitation de vitesse doit être adaptée aux caractéristiques de l'environnement urbain et des usages. L'objectif principal est tout le long de la période, inclure un comportement adapté de la part des usagers. Et aussi, les usagers ne peuvent être en permanence à la recherche du panneau pour indiquer la limitation de vitesse qui s'applique, ils ont l'impression que ça leur fait un peu peur et ça leur fait un peu peur. C'est pour ça, les limitations de vitesse doivent être en adéquation avec la compréhension intuitive des usagers de l'environnement. L'usage doit être en mesure de les accompagner pour la lecture de l'environnement et des panneaux caractéristiques de la voie.

Les caractéristiques de la voie ont un rôle à jouer dans la définition de la vitesse limite. C'est pour ça, les limitations de vitesse doivent être en adéquation avec la compréhension intuitive des usagers de l'environnement. L'usage doit être en mesure de les accompagner pour la lecture de l'environnement et des panneaux caractéristiques de la voie.

Après avoir défini les limitations de vitesse les plus adaptées à leur environnement urbain rural, il convient de penser en termes de visibilité des conditions de la grande vitesse et de la visibilité des limitations de vitesse dans les zones de transition pour assurer des conditions de visibilité de 100 mètres.

Ces principes sont compatibles de manière générale avec les principes de la réglementation sur les zones de transition qui concerne les aménagements et les usages de la route.

Certu 2013 / 32

Ministère de la mer, de l'équipement, du transport et de la pêche	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Ministère de l'intérieur	Ministère de la justice	Ministère de la santé	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Ministère de l'équipement, du transport et de la pêche	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Ministère de l'intérieur	Ministère de la justice	Ministère de la santé	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Éditeurs de Certu
Collection **DOSSIER**

Conseil d'administration du 16 avril 2015 | Bilan des travaux des Comités opérationnels



Programme de travail 2015

Relectures de documents avant publication :

- Guide « Éclairage public : cahier des charges et suivi des travaux », du Cerema
- Guide « Structures et revêtements des espaces publics » et fiches matériaux associées, du Cerema
- Guide « Rédaction des prescriptions applicables aux fournitures acquises dans le cadre d'un marché de fourniture », du CTMNC
- Guide « Rédaction des prescriptions applicables aux fournitures acquises dans le cadre d'un marché de travaux », du CTMNC

Publication du rapport « État des lieux de 25 ans de réalisations de plates-formes de TCSP »

Conseil d'administration du 16 avril 2015 | Bilan des travaux des Comités opérationnels

